

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 novembre 2016

L'an **deux mil seize**, le **quatorze novembre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 09 novembre 2016, s'est réuni sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaient présents : Mme Danièle MARY, Maire, Mme Christine LA LOUZE, M. Jean CHARPENTIER, M. Kévin FOUQUET, Adjoint, Mme Evelyne BOURLIER, M. Michel MARY, M. Arnaud POITRIMOL, M. Marcel GESNE, M. Jean-Fred CROUZILLARD.

Absente excusée : Mme Nathalie LUREAU.

Absent : M. Alain HOYAU.

Secrétaire de séance : M. Kévin FOUQUET.

Ordre du jour :

- ✚ Approbation du compte-rendu du 19 septembre 2016,
- ✚ Aménagement du bourg : réseau eaux pluviales – diagnostic –décision,
- ✚ Réfection toiture Nef église – convention Fondation du Patrimoine,
- ✚ Station-service et station lavage : lancement consultation des entreprises et des travaux préliminaires,
- ✚ Finances : Décision modificative budgétaire n° 4-2016 (commune), admission en non-valeur (budget assainissement),
- ✚ Bons de fin d'année,
- ✚ Personnel communal : formation – prise en charge repas,
- ✚ Informations et questions diverses.

1- Approbation du compte rendu du 19 septembre 2016 :

Pas d'observation – le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Aménagement du bourg : réseau eaux pluviales – diagnostic –décision :

Le Maire rappelle que le 30 mai 2016, le Conseil avait décidé de faire procéder à une étude diagnostique des conduites d'eaux pluviales préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement du centre bourg. Les investigations ont été réalisées en juillet et août et le rapport d'expertise reçu courant octobre. Celui-ci conclut à un sous-dimensionnement manifeste des canalisations et à leur dégradation importante (fissures, effondrements, cavités et encombrement de béton en certains endroits ...). L'estimatif du remplacement de ce réseau (de la rue de l'Eglise à la rue du Stade soit 230 ml) s'élève à 54 806 € hors taxes.

Le Conseil Municipal décide d'intégrer ces travaux à ceux précédemment envisagés.

3- Réfection toiture Nef église – convention Fondation du Patrimoine :

Suite à la consultation des entreprises décidée par le Conseil Municipal le 27 juin dernier, deux offres sont parvenues en mairie pour le lot n° 1 Charpente-couverture, aucune pour le lot n° 2 Maçonnerie Pierre de taille. Sur 4 entreprises sollicitées pour ce second lot, 3 ont présenté une offre actuellement en cours d'examen par M. Touchard, architecte.

Dans l'impossibilité de désigner ce jour les entreprises adjudicatrices, le plan de financement ne peut être établi. En conséquence, il sera proposé la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine et l'association Saint Germain Patrimoine lors de la prochaine session du Conseil Municipal.

4- Station-service et station lavage : lancement de la consultation des entreprises et des travaux préliminaires :

Madame le Maire rappelle le projet défini par les membres du Conseil Municipal en juin et diffusé dans le bulletin d'informations municipales. Les devis relatifs à l'amenée des réseaux sur la parcelle d'assise du projet de station-service et de station de lavage représentent :

Branchement électrique : 11 973.94 € H.T., ERDF prenant à sa charge : 7 982.62 €

Branchement eau : 2332.85 € HT

Branchement orange : 760 € HT

Pour la défense incendie il convient d'intégrer au projet une réserve d'eau de 120 m³ (bâche ou citerne).

Mme le Maire propose de lancer la consultation de marché qui sera décomposé en trois lots, sous la forme de la procédure adaptée :

Lot N° 1 : VRD – voirie – enrobés – bâche à eau ... ,

Lot n° 2 : station-service avec les équipements aériens et souterrains et station de lavage pour partie génie civil,

Lot n° 3 : Equipements de lavage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la poursuite de ce projet, autorise le Maire à lancer cette consultation d'entreprises selon la procédure adaptée et à engager les travaux d'amenée des réseaux.

La permission de voirie a été déposée courant octobre 2016 auprès du Conseil Départemental.

Présents : 9	Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

5- Décision modificative budgétaire n° 4-2016 (commune) :

Sur proposition du Maire, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, l'inscription budgétaire des crédits suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
c/ 73925 FPIC	7 315,00 €	c/7325 FPIC	975,00 €
c/615221 Bâtiments publics	515,00 €		
c/615228 Autres bâtiments	- 7 855,00 €		
c/615232 Réseaux	1 000,00 €		
TOTAL	975,00 €	TOTAL	975,00 €

Présents : 9	Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

Budget Assainissement : Admission en non-valeur : A la demande du Trésorier et sur proposition du Maire le Conseil Municipal admet en non-valeur les titres 8/2013 et 12/2015 d'un montant respectif 74.50 € et 11.10 €

Présents : 9	Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

6- Bons de fin d'année

Le Conseil Municipal, à l'exception de MM. Charpentier, Gesne et Mary qui ne peuvent prendre part au vote, décide de renouveler l'attribution d'un bon d'achat de fin d'année d'une valeur de 20 € à prendre chez les commerçants du village avant le 31 décembre 2016, à toutes les personnes âgées d'au moins 65 ans dans l'année et inscrites sur la liste électorale.

Présents : 6	Votants : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

7- Personnel communal : formation – prise en charge repas :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder sur justificatif le remboursement des frais de repas aux agents effectuant une formation, selon les barèmes en vigueur. A ce jour, 15.25 € maximum par repas.

Présents : 9	Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

8- Informations et questions diverses :

- **Numéros de voirie :** Par délibération du 1^{er} décembre 2005, le conseil municipal avait créé plusieurs noms de rue dont celle de la « Route du Pont Andreux » sans y affecter de numéros de voirie. Satisfaisant à la demande de Mme Lallier, le Conseil Municipal décide l'attribution de numéros de voirie pour les habitations du début de la route du Pont Andreux jusqu'à l'impasse de la Papillonnière.

Présents : 9	Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

- **Démolition ancienne école maternelle :** Une proposition d'achat de la charpente couverture de l'ancienne classe préfabriquée a été déposée en mairie. Le Conseil accepte de vendre la charpente du bâtiment destiné à être démoli pour la somme de 800 €.

Présents : 9	Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

Tour de table :

Arnaud Poitrimol réitère une fois de plus son souhait d'installation d'un feu tricolore devant l'école.

Arnaud Poitrimol demande à ce que la haie route de Bellou le Trichard soit taillée car elle risque de tomber sur la chaussée. Un contact sera pris avec le Logis Familial.

Arnaud Poitrimol demande le remplacement de l'ampoule du lampadaire route d'Appenai.

Fin de la réunion : 21 h 36.

*Vu pour être affiché le 17 novembre 2016
Conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales.
Le Maire,*

Danièle MARY